ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS Direction académique De l'Indre

L'Inspecteur d'académie, Directeur académique des Services de l'Education nationale de l'Indre.

Nº 170 / 2015 / IEN - 10

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel;
VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation;

ARRETE

ARTICLE 1er:

La composition de la commission d'appel de fin de quatrième générale et technologique est la suivante :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

MEMBRES TITULAIRES

<u>Le Président</u> : Monsieur Laurent PINAULT, Inspecteur chargé de l'Information et de l'Orientation, représentant du Directeur académique des Services de l'Education nationale de l'Indre

Monsieur Laurent LEFEBVRE, Principal du collège Les Capucins de Châteauroux

Monsieur Joël TAUPAS, Principal du collège Romain Rolland de Déols

Monsieur Vincent BORTOLUS, Conseiller Principal d'Education du collège Les Sablons de Buzançais

Madame Bernadette COUTTON, Directrice du Centre d'Information et d'Orientation de Châteauroux

Madame Isabelle SORIEUL, Professeure de mathématiques du collège Condorcet de Levroux

Madame Karine BESSE-MARCILLAUD, Professeure d'histoire-géographie du collège Touvent de Châteauroux

Monsieur Rémi LAUNAY, Professeur de lettres modernes du collège Rosa Parks de Châteauroux

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :

MEMBRES TITULAIRES (2)

MEMBRES SUPPLEANTS (2)

Monsieur Bruno FLEURANT FCPE 1 représentant de la PEEP

ARTICLE 2 : La commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Madame Brigitte HUTTEAU, Médecin de santé scolaire de la Dsden du Loir et Cher

Madame Marie-Christine SCHNEIDER, Assistante sociale en faveur des élèves de la Dsden de l'Indre

ARTICLE 3 : Les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 26 juin 2015.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique de l'Indre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Châteauroux, le 24 juin 2015

Pour le recteur et par délégation,

Le Directeur académique des services de l'Education nationale de l'Indre

Pierre-François GACHET